

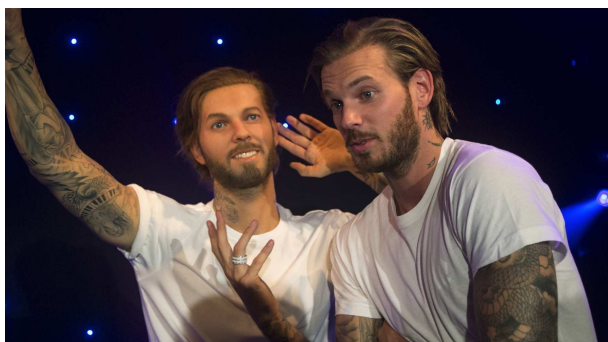
Communauté de Communes du Chemin des Dames

SAMEDI 27 JANVIER 2018

12 - 16  
ANS

# ++ MUSEE GREVIN

Visite du  
musée



Après midi  
selfies !!!!

# ++ AQUABOULEVARD PARIS

<https://www.aquaboulevard.fr/>

⇒ Toboggans géants

- ✓ aquarium,
- ✓ aquamikaze,
- ✓ aquasplash,
- ✓ aquarafting,
- ✓ aquaturbo,
- ✓ aquaglisse,
- ✓ aquajonas,
- ✓ aquaplouf.....

⇒ La wakebox

⇒ La corde de Tarzan

⇒ La piscine à vagues



**VENEZ VITE VOUS INSCRIRE ! Il n'y a que 48 places**

03.23.22.69.72

**AVANT le 15 JANVIER 2018**

*(les jeunes de la C.C.C.D. sont prioritaires jusqu'au 15 janvier 2018)*

Parents et enfants,

L'équipe d'animation de la C.C.C.D. propose d'organiser le **samedi 27 janvier** une sortie à Paris (musée Grévin et Aquaboulevard Paris). **Les enfants doivent obligatoirement savoir nager car ils sont en toute autonomie dans le parc aquatique.**

<b>* <u>Départ :</u></b>	12h30	Corbeny (mairie)
	12h35	Craonne Craonnelle
	12h50	Beaurieux (haut et bas)
	12h55	Oeuilly (place)
	13h00	Bourg et Comin (rond point)

**\* Retour prévu vers :** Les jeunes vous confirmeront l'horaire

<b>Vers</b>	01h30	Corbeny
	01h25	Craonne / Craonnelle
	01h10	Beaurieux
	01h05	Oeuilly
	01h00	Bourg et Comin

**Le tarif est de 22 € par enfant**, cela comprend le transport, les activités, et l'encadrement.

**PREVOIR LE PIQUE NIQUE POUR LE SOIR**

Pour les inscriptions nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le bulletin ci-joint **avant le 15 janvier** accompagné du règlement à l'ordre du Trésor public.

Attention il n'y a que 48 places

**L'inscription sera acceptée à la seule condition que le dossier soit complet :**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION + FICHE SANITAIRE + REGLEMENT**

**Merci de remplir OBLIGATOIREMENT les modalités de retour : si votre enfant rentre seul, si vous venez le chercher à l'arrêt de bus ou si il repart avec un autre adulte que vous.**

Comptant sur la participation de vos enfants,

L'équipe d'animation

# FICHE D'INSCRIPTION

## **SORTIES « ADOS » du 27 janvier 2018**

\* NOM PRENOM ENFANT :

Date de naissance :

Age :

L'ENFANT DOIT SAVOIR NAGER

⇒ Remarques particulières (contre indications sportives, allergies alimentaires, médicamenteuses, et ou autres :

.....  
.....

\* NOM PRENOM ENFANT :

Date de naissance :

Age :

L'ENFANT DOIT SAVOIR NAGER

⇒ Remarques particulières (contre indications sportives, allergies alimentaires, médicamenteuses, et ou autres :

.....  
.....

\* NOM PRENOM ENFANT :

Date de naissance :

Age :

L'ENFANT DOIT SAVOIR NAGER

⇒ Remarques particulières (contre indications sportives, allergies alimentaires, médicamenteuses, et ou autres :

.....  
.....

Le règlement se fait à l'inscription. Merci d'adresser un chèque avec cette fiche d'inscription. Sans règlement, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

**Merci de retourner avant le 15 janvier cette inscription à la  
Communauté de Communes du Chemin des Dames  
02160 CRAONNE ☎: 03.23.22.69.72.**

Nom du responsable légal : .....

Adresse complète : .....

Téléphone ou vous serez joignable durant la sortie

 .....  Travail.....

 .....

Et / ou personne à prévenir si besoin (nom et n° téléphone) :



## RETOUR BUS OU RETOUR DU CENTRE

**COMMUNE** ou votre enfant prendra le bus : .....

Je soussigné(e) .....autorise mon enfant à :

1<sup>er</sup> cas : Rentrer à pied seul du bus (les horaires sont données à titre indicatif)

2<sup>ème</sup> cas : Rentrer du bus avec : - .....

- .....

- .....

-



✓ Autorise mon (mes) enfant(s) à participer à la sortie « ados » organisée par la Communauté de Communes du Chemin des Dames dans le cadre du centre de loisirs le **samedi 27 janvier 2018**.

✓ Atteste que mon (mes enfants) inscrit(s) à cette sortie savent nager c'est une obligation

✓ Atteste que mon enfant, dans le cadre d'une assurance chef de famille ou assurance scolaire, est bien couvert pour ce genre d'activités au titre d'une responsabilité civile.

*La Communauté de Communes du Chemin des Dames informe les familles des enfants inscrits au C.L.S.H. de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne. L'assurance individuelle concerne les dommages qu'une personne peut subir sans qu'il y ait lieu de rechercher la responsabilité d'une autre personne (absence de tiers, exemple : un enfant qui se blesse de sa propre maladresse)*

✓ Autorise la Communauté de Communes du Chemin des Dames à prendre mon enfant en photo pour ces différentes publications (journal – site Internet de la CCCD) (en cas de refus merci de nous le notifier)

✓ Autorise les responsables et le Directeur du Centre de Loisirs à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires à la santé et à la sécurité de mon enfant et à le faire hospitaliser si cela s'avérait nécessaire.

Fait à

le

Signature

